Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 6

Artikel: Les procurations de l'assemblée provisoire vaudoise
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-21642

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES PROCURATIONS DE L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE VAUDOISE[1]

(SUITE)

Extrait du Manuel des Conseils des Douze et vingt quatre de la Mté de Moudon.

Nomination de deux nouveaux députés.

Du 10 février 1798.

Moudon. — Lecture faite du préavis du Comité de surveillance en datte de hier qui a pour objet la nécessité d'envoyer incessamment un nouveau [2] député à Lausanne en y joignant le Citoyen Crausaz Chatelain de Chavannes. Il a été unanimément approuvé en observant sur l'exposé qui a été fait dans le même comité par notre président qui eû égard à ses travaux et à sa santé, il importe qu'il soit soulagé dans ses fonctions de Président et dans ce but que le Cit. conseiller Crausaz actuellement à Lausanne soit prié de revenir ici pour présider le Comité alternativement selon l'occurence et dans ce cas qu'il soit remplacé par un autre député outre celui qui est à nommer.

Procédant donc à la nomination de ces nouveaux députés, on a jetté les yeux sur les citoyens conseillers Panchaud, Docteur Chollet et major Duveluz, en y ajoignant le sus dit Chatelain Crausaz de la part des communes qui nous ont donné leur adhésion, qui seront munis des pouvoirs convenables à leur mission.

Pour extrait fidèle atteste

BOURGEOIS, *Secrétaire en subst.*

[1] Voir p. 148, année 1917, page 55, année 1918.

[2] Le premier était Frossard de Saugi. (Voir pages 176 et 177.) Il avait comme adjoint B. Trolliet.

PLEINS POUVOIRS DES COMMUNES DU BAILLIAGE DE MOUDON, DU RESSORT D'ENHAUT.

Du 17e janvier 1798.

Démoret, *Carouge*, *Chavannes*, *Neyruz*, *Corcelles*, *Ropraz*, *Montpreveyre*, *Mézières*, *Les Cullayes*, *Combremont-le-Grand*, *Bussy*, *Hermenches*, *Denezy*. — Les députés représentant les Communes ci-dessus désignées ayant eu connaissance d'une lettre adressée par le Comité de surveillance générale de la ville de Lausanne aux Magistrats de Moudon tendante à engager le dit Magistrat à déléguer à Lausanne un chargé de ses pouvoirs pour

1° s'occuper efficacement de la sûreté commune et de l'organisation d'une protection mutuelle.

2° Pour concerter des mesures tendantes à nous éclairer sur nos véritables intérêts et à nous faire marcher d'un pas égal vers le bonheur de la patrie.

3° Pour se livrer au travail que demanderait un plan de représentation nationale; s'il plaisait à LL. EE. de nous consulter sur cet objet.

4° Enfin, pour établir entre toutes les communautés des vlllages et villes de ce pays une communication active et sûre, si nécessaire pour fixer dans chaque lieu les idées sur la situation des affaires et prévenir les exagérations et les fausses allarmes.

Nous avons reconnu que ces propositions étoient sages et tendoient au bien de tous et en conséquence nous avons vû la nécessité de nommer un Député pour nous représenter près le dit Comité assemblé à Lausanne et à cet effet avons nommé et nommons nôtre concitoyen Monsieur Louïs Frossard du Saugi.

Moudon ce 17e Janvier 1798.

François Louis JAQUIER, *commis*, pour Demoret.

Louïs Samuel BAATARD, *Gouverneur*.

Pleins pouvoirs des communes du Bailliage de Moudon du ressort d'embas.

Du 17 janvier 1798.

Les députés représentans les communes ci-dessous : Lucens, Granges, Cremin, Villarsel, Sedeille, Rossens, Ingny (Henniez), Marnens, Seigneux, Cerniaz, Courtilles, Oulens, Villars-Bramard, Chapelles, Chesalles, Chantauroz, ayant eu connaissance, etc., etc. (voir ci-dessus suite du texte).

Lucens, ce 18 janvier 1798.

Briod, S^re^ du conseil de Lucens.

Samuel CLEMEN, *Gouverneur de Granges.*
Etienne BADOUX *de Cremin.*
Signé au nom de la commune de *Villarzel*
Gouverneur Jonas ROSSIER.
Frédérich BERSIER, *communier de Villarzel.*
Jean MIÉVILLE, *Gouverneur de Sédeilles.*
Abram GOUMAZ, *Desedeille* (sic).
Jean Pierre CHAPPUIS, *de Carrouge.*
Jean Batazard CRAUSAZ, *commis pour Chavannes.*
Daniel DUTOIT, *commis pour Neyruz.*
Pierre François GILLIÉRON, *commis de l'honorable commune de Corselles.*
Jean Baptiste ROD, *Gouverneur de Corcelle.*
Jean Pierre LIBOT, *commis de la commune de Ropraz.*
Pierre Philippe ROD, *commis de la commune de Ropraz.*
François GILLIARD, *Gouverneur de Montpreveyre.*
Abram Louis LIAUDET, *commis de Montpreveyres.*
Jean DUBOIS, *Gouverneur de Mézières.*
Jean Jaques EMERY, *commis pour les Cullayes.*
Jaques GILLIARD, *Gouverneur de Combremont le Grand.*

Abram Daniel FAUCHAIRRE, *Gouverneur de Bussy.*
Samuel Denys DURUSSEL, *commis pour Bussy.*
Pierre François FIAUX, *Gouverneur d'Hermenches.*
Pierre Vincent JAYET, *commis pour Hermenche.*
Fréderich DEPPIERRAZ, *Gouverneur de Denezy.*
Jean Jaques CRISINEL, *commis pour Denezy.*
Jean Philippe ROUX, de *Rossant* (sic).
Jean Samuel MOTTET, *Gouverneur Dingny* (sic) *(Henniez)*
Jean Jaques DUBOIS, *commis Dingny* (sic), *(Henniez)*
Jaques FAVRE, *Gouverneur de Marnand.*
Jean Jacob CACHIN, *Gouverneur de Singneux, (Seigneux).*
Jean Daniel CACHIN, *commis de Cerniaz.*
François CLOT, *commis de Courtilles.*
Jean Daniel D'EGLON, *commis de Courtilles.*
François REY, *commis d'Oulens.*
Pierre MAGNIN, *commis de Villard Bramard.*
Jean Anthoine DUC, *de Villard Bramard, commis.*
Jean Daniel BESSON, *Gouverneur de Chappelles.*
Jean Pierre PACHE, *commis de Chapelle.*
Daniel Vaincent DURUSSEL, *Gouverneur de Chesalles.*
Jean Pierre CHEVALLAY, *Gouverneur de Chantauroz.*

Pouvoirs du comité de Nyon.

Le Cit. Delafléchère de Beausobre, député de la Ville de Nyon au Comité central à Lausanne, ayant été nommé membre de la députation portante une Adresse de remerciemens au Directoire de la Rép. française, de la part des Comités des Villes du Pays de Vaud ; le Comité de Nyon a nommé à l'unanimité pour remplacer le dit cit. Delafléchère

au Comité central à Lausanne le Cit. Roguin Laharpe, qui présentera demain 30e du courant au dit Comité central le présent délibéré pour constater sa mission et lui servir de lettre de créance.

Nyon le 29 janvier 1798.

Pour le Comité :

Le Gén[l] GAUDIN.
SOULIER.
De la FLÉCHÈRE ROGUIN.
JOLY, *Secr. substitué.*

(Le sceau du comité)

DÉLIBÉRÉ D'ADHÉSION A LA PÉTITION GÉNÉRALE, PAR DIVERS VILLAGES DES BALLIAGES DE NYON ET BONMONT, PRÉSENTÉ ICI LE 22 JANVIER 1798 ET NOMINATION DES DÉPUTÉS.

Coppet, Commugny, Gingins, Prangins, Founex, Grens, Crassier, Chéserex, Gland, Vich, Duillier, Chavannes de Bogis, Bogis, St-Cergue, Coinsins, Arzier, Arnex, Signy, Taney, Eysin. — Sur l'invitation du jour d'hier 20 courant adressé aux divers Villages des deux Bailliages de Nyon et Bonmont de la part du Comité de Nyon investi de tous les Pouvoirs des nobles conseils de dite Ville à l'effet de nommer et établir des députés qui se réuniront au Comité central de la Ville de Lausanne à l'effet

1° de s'occuper efficacément et en commun de la sûreté des villes et communes et de l'organisation d'une protection mutuelle.

2° Pour concerter des mesures tendantes à s'éclairer mutuellement sur les véritables intérêts de la Patrie.

3° Pour se livrer au travail que demanderait un Plan de représentation nationale s'il plaisait à LL. EE. de consulter le pays sur cet objet.

4° Enfin pour établir entre toutes les Villes et les communautés une communication active et sûre si nécessaire pour fixer dans chaque lieu les idées sur la situation des affaires et prévenir les exagérations et les fausses allarmes.

Nous les députés des dites communes avons trouvé bon de nommé à l'effet que dessus quatre députés pour représenter les dites communes au Comité central séant à Lausanne.

En conséquence en vertu des pouvoirs qui nous ont été donné pour chacune des dites communes nous avons nommé aux fins que dessus pour nos députés au dit Comité central, savoir

Messieurs François Magnin, de Founex
Adam Matthey, de Borex
Ls Samuel Dessiex, de Begnin.
Chatelain Renz, de Prangins

Et dans le cas où l'une ou plusieurs des personnes cy dessus nommées ne put remplir sa commission, ou après l'avoir commencée ne put la continuer, nous avons nommé pour le ou les remplacer les personnes suivantes, qui vaqueront dans l'ordre cy après inscrit, savoir :

Membres. 1. Justicier MARTHERAY de Crans.
2. Chat. NICOLE de Nyon.
3. J.-M. OLIVIER d'Eysins.

Fait en assemblée de Députés à la Maison de Ville de Nyon, le 21 janv. 1798.

Signé : Pour Coppet, Albert MUNIER, sindic.
M. BORY signé par ordre du Conseil de Coppet.
Pour Commugny, VULLIET, Chat.
F. MAGNIN, pour Founex.
Antoine-Albert SEIPPEL, pour Gingins.

Le Chat. BENZ, pour la commune de Prangins.
Pour Grens, Salomon MIAZ.
Jean-Louis GAY, gouv. de Crans.
MATTHEY de Crassier.
P.-M. REPINGON, Gland.
François DUPRAS, gouv. de Chéserex.
J.-J. CHENAUD, Vich.
J.-S. CUCHET, pour La Rippe.
J.-Charles ANNEN, Duilliers.
Pierre-Jean DANCET, pour Chavannes-de-Bogis.
Jean-Louis BOURGUIGNON, pour Bogis.
Jaques TREBOUX, par St-Cergues.
J. RENAUD, pour Coinssins.
Marc CHAMBAZ, pour Arzier.
Frs CABOUSSAT, pour Arnex.
Marc MICHAUD, pour Signy.
J.-B. Du COSTER, pour Tanay.
Jaques-Gabr. GRANGER, pour Eysins.

Pour copie conforme à l'original qui dépose au Comité des Conseils de Nyon.

Pour le Comité :

(Le sceau du comité.) E. ROGUIN.

Orbe. — Nous les Gouverneur et Conseils de la Ville d'Orbe, assemblés en corp, aujourd'huy vingt quatrième Janvier, mille sept cent quatre-vingt et dix-huit, Donnons charge et Procure à nos Collègues Messieurs Louis Giroud et Henry Vincent Carrard, Docteurs en Droit pour nous représenter et siéger dans l'assemblée des Députés des Villes du Pays de Vaud, tenant séance à Lausanne, avec Pouvoir illimité et ostensible pour y délibérer de notre part sur les objets qui y seront proposés. Pour foy de quoy nous

avons muny les présents de notre sceau près la signature de notre secrétaire.

(Le sceau.) NILLION, secr. municipal.

PLEINS POUVOIRS DE LA VILLE D'ORBE.

A Monsieur de Saussure, bourguemaistre
de la Ville de Lausanne,

Monsieur,

J'ay eu l'honneur sous la datte du 18e courant de répondre de la part des Conseils de notre Ville, à Monsieur Bressenel, qui leur avait écrit au nom du Comité de surveillance de Lausanne.

Cette lettre, par des circonstances singulières ne luy est point parvenue, je vous en fais mes excuses.

Les Conseils de cette Ville croyant devoir prendre part aux démarches et à la conduitte de celle de Lausanne, dans ces circonstances ont député auprès de vous, Messieurs les conseillers Giroud et Maubert, qui vous remettront cette lettre, et qui, étant admis dans l'assemblée des députés des autres publics, nous feront connaître au plus tôt, soit par eux-mêmes, en se faisant représenter pendant leur absence, soit par un Exprès, ce qu'il y aura de curieux à faire pour concourir au Bien Général du Pays.

J'ay l'honneur d'être avec la considération la plus distintinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Le sceau.) (*Sans date.*) F. NILLION, secrét.

Procuration transférée à Messieurs Jean-Louis Mellet, médecin et justicier d'Oron la Ville et à Abram-Fréderich

Demiéville, conseiller de Pallézieux par le Président et membre du Conseil du Bailliage d'Oron.

Du 19 janvier 1798.

Oron. — Nous Président et membres du Conseil du Bailliage d'Oron, composé du Président et Conseil de la Paroisse de Châtillens compris les deux Conseillers soit Chefs de la commune de Servion et Ferlens, du Président et Conseil de la Paroisse de Pallézieux et des députés de chaque communauté de ce Bailliage.

Ensuite de la Lettre adressée en datte du 15 du courant au Conseil de la Ville d'Oron, de la part du Comité de surveillance de la Ville de Lausanne et signée Bressenel Conseiller, à laquelle soit raport et de la communication que les Préposés du dit Oron nous en ont donnée, nous avons de nouveau pris en bonne part, la ditte Lettre d'après les éclaircissement donnés sur icelle aux Députés du dit Oron le 17e de ce mois par le comité de surveillance et résolu unanimément d'y accéder dans le sens le plus convenable, que nous avons pu y voir : Nous déclarons en conséquence que nous nous réunissons loyalement et pour le plus grand bien au comité de surveillance de la Ville de Lausanne à teneur de sa lettre prémentionnée du 15 et que nous avons nommé et nommons pour ce dit Bailliage sans révoquation de la précédente Procuration Messieurs Jean Louïs Mellet, médecin et justicier du dit Oron et Abram-Fréderich Demiéville conseiller de Pallézieux, présents et acceptants, pour et en nôtre nom et de notre part, faire, dire et traiter tout ce qui conviendra, au but louable du comité de surveillance de la ditte ville de Lausanne et de l'assemblée des Réunis au dit Comité, nous en raportant à la prudence et savoir-faire de nos autorisés en cette affaire, que nous constituons dans la meilleure forme possible pour nos tenant lieu et Représentans

dans telles circonstances et dépendances qu'il appartiendra. En foi de quoi avons ordonné que cette Procuration fut signée par le Président neutre et par notre secrétaire ad intérim. Fait à Oron la Ville le dix-neuvième janvier mille sept cent nonante huit.

E. JAN, *Notaire.*
A. E. JAN, *comme Président neutre.*
(Le sceau)

UNION ET CONCORDE.

Confirmation et adhésion du Baliage d'*Oron.*

L'assemblée générale des citoyens du Baillage d'Oron ayant été convoquée aujourd'hui dans l'Eglise de cet endroit, il a été fait lecture de la proclamation des représentans provisoires du peuple vaudois et de toutes les autres dépêches reçues ; et sur ce ayant fait de mures considérations a délibéré d'authoriser ses députés à Lausanne de prendre place et assister dans la dite assemblée provisoire du peuple vaudois, de la même manière et avec les mêmes pouvoirs que les autres citoyens y siégeant, de les aviser d'ailleurs qu'en obtempération aux dépêches reçues ce matin le Comité s'occupe d'aposer les scellés là où il est nécessaire.

En foy donné au dit Oron sous les signatures du Président Secrétaire et autres membres du et comité ce 26me janvier 1798.

E. JAN, *Président.* L. JAN, *Secrétaire.*
Jean Pierre Félix MAYOR. MARMILLOD.

Paudex. — L'honorable commune de Paudex, au Comité central représentant provisoirement le Peuple souverain du Pays de Vaud à Lausanne, salut et fraternité.

Citoyens représentants,

L'honorable commune de Paudex instruite par votre

Proclamation du 24 courant que vous vous êtes constitués provisoirement en Assemblée représentant le Peuple souverain du Pays de Vaud, a cru devoir s'empresser de se rendre à votre invitation en envoyant un député muni des pouvoirs suffisants pour résider de sa part au milieu de vous et coopérer avec vous à l'œuvre du salut public. En conséquence elle s'est assemblée le 27 du courant et a élu pour cet effet à l'unanimité le citoyen Louis Philippe Laharpe que nous vous prions d'admettre au nombre des députés composant l'assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud pour qu'il ait part en cette qualité à toutes vos délibérations et y représente la dite commune, promettants d'agréer tout ce qui sera arrêté dans votre assemblée. Nous faisons des vœux pour le salut et la prospérité de la commune Patrie, dont les intérêts sont remis en vos mains et vous présentons l'assurance de notre entier dévouement.

En foi de quoi nous avons fait signer les présentes Lettres de crédit par notre Secrétaire et notre Gouverneur.

A Paudex le 27 janvier 1798.

At REY, *Gouverneur.* CROUSAZ, *Secrétaire.*

Payerne. — Nous l'Avoyer Banneret et Conseils réunis de la Ville de Payerne, avons par les présentes donné charge et procure au Citoyen Gabriel David Chuard ancien Banneret de cette ville d'assister de nôtre part conjointement avec le citoyen Daniel De Trey (déjà muni de pleins Pouvoirs à cet effet) auprès de la Représentation Provisoire du Pays de Vaud à Lausanne, l'autorisant à concourir à toutes délibérations qui pourront être prises par la ditte Représentation provisoire soit conjointement avec son dit collègue, soit séparément; l'autorisant en outre à protester contre toutes délibérations qui pourraient être prises qui lui paraittraient nuisibles soit à la cause générale soit à nôtre public en

particulier ; promettant d'approuver sa gestion. Donné à Payerne dans l'assemblée de nos conseils réunis où ont au surplus assisté des délégués de nôtre Bourgeoisie, sous nôtre sceau et signature de nôtre secrétaire le dixième Février mil sept cent quatre vingt dix huit 10 février 1798.

(Le sceau communal) COMTE, *Secrétaire.*

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA COMMUNE DE PULLY.

Du 30 janvier 1798.

Pully. — Les citoyens Banneret, Conseillers et ressortissants de la communauté se sont assemblés dans leur maison de commune pour y traiter des cas majeurs.

Lecture faite de la Proclamation de la Chambre constituée en Représentation provisoire du Païs de Vaud laquelle invite toutes les communes et communautés qui n'ont encore point de délégués parmi eux à se réunir plusieurs ensemble pour confier leur procuration à quelques personnes de confiance.

Sur quoi reffléchi et ensuite délibéré l'assemblée unanime a choisi pour son représentant provisoire le citoyen François Samuel Wild qui réside dans son sein comme étant une personne éclairée et active, qu'Elle a jugé être non seulement utile à la Communauté, mais aussi à la Nation vaudoise, pryant la ditte Chambre provisoire de vouloir le recevoir pour tel.

Donné au dit Pully sous notre sceau commun près la signature du secrétaire de conseil le dit jour 30 janvier 1798

(Le sceau communal) BORGEAUD, *Secrétaire.*
REYMONDIN, *Secrétaire de comité.*

(A suivre.)

RÉCEPTION DE NOUVEAUX BOURGEOIS DE BERNE AU XVIIIe SIÈCLE

Par la lettre suivante, un patricien bernois, M. Alex. Fischer, fils du banneret Emmanuel-Frédéric von Fischer, fait espérer à un ami lausannois, fidèle sujet de LL. EE., qu'il sera reçu avant longtemps bourgeois de Berne, honneur très recherché à cette époque. En attendant, il lui explique le mécanisme compliqué d'une agrégation de ce genre.

Malheureusement, la chute de l'oligarchie bernoise, survenue en 1798, réduisit à néant un projet longtemps caressé et peut-être près d'aboutir.

« Dans la supposition, mon cher ami, que vous serez peut-être bien aise de voir en détail le résultat de la réception dans notre bourgeoisie qui a eu lieu ici hier [1] et avant-hier, je vous en envoie la liste, pour que vous puissiez mieux la comprendre il est nécessaire que je vous en donne quelques explications sur la manière de procéder pour ces réceptions. Chaque membre du 200 écrit le nom de la personne, qu'il veut mettre en élection, pour être reçue bourgeois, sur un billet ; tous ces billets sont mis indistinctement dans un sac, d'où on en tire à l'hazard un après l'autre, jusqu'à ce qu'il y en aye sorti les noms de 24 différentes personnes ; on laisse les billets restants dans le sac sans les faire connaître. Dès que ces 24 sont connus, ils passent 6 fois par les voix, ceux qui ont le moins de voix sont exclus, comme vous le verrez par la tabelle, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que 6 ; de ces 6, on en tire un par le sort qui alors est reçu bourgeois. Comme à chaque réception, on reçoit 3 bourgeois, la même opération se répète 3 fois ; cela est assez long, cha-

[1] La lettre a été écrite en janvier 1794.

que opération dure passé 4 heures. Vous voyez par là que beaucoup dépend du sort et que quand même on réunit beaucoup de votants, il faut encore avoir un grand bonheur pour être reçu. On est assez content de la réception actuelle, Messieurs Imhof et Hunziker [1] sont des personnes considérées et de braves gens, vous connaissez M. de Crousaz [2]. On trouve cependant que le hazard a trop de jeu, il y a des personnes qui auraient pu réussir cette fois qui n'auraient pas fait plaisir. Je crois qu'on changera ce mode de réception et qu'on diminuera le hazard, en en laissant cependant subsister assez pour prévenir les brigues.

» Vous pensez bien, mon cher ami, que j'ai bien désiré de vous voir aussi sur le tableau, mais à vous parler franchement les circonstances ne vous ont pas été favorables, parce que généralement on s'est porté sur des personnes âgées et des pères de famille, mon père vous aurait décidément mis en élection, mais il a cru qu'il vous serait aussi avantageux de ne pas paraître du tout, que de paraître sans succès ; il a donc cru que pour votre bien, il ne devait pas le faire cette fois ; mais je puis vous dire positivement que vous ne serez pas oublié et qu'on pense très fort à vous, et vous pourrez être assuré que particulièrement mon père et nous tous, nous ferons notre possible pour pouvoir vous être utile, dès que nous croirons pouvoir le faire avec quelque succès, votre âge vous donne la facilité d'attendre sans inconvénient.

[1] M. Imhof était colonel à Zofingen et M. Hunziker, greffier, à Aarau.

[2] Le colonel d'artillerie Auguste de Crousaz est souvent qualifié d'*amiral,* parce que L.L. E.E. de Berne l'avaient chargé de réorganiser la flotille du lac Léman. Au don de la bourgeoisie, elles ajoutèrent peu après celui d'une épée d'honneur.

Lors de l'invasion de la Suisse par les troupes françaises en 1798 de Crousaz était adjudant-général de la division de Watteville. Il fut traîtreusement assassiné le 3 mars 1798 par des dragons bernois révoltés et son compatriote et ami Emmanuel de Gumoëns subit le même sort.

Le colonel de Crousaz habitait Bel-Air, rière La Tour-de-Peilz, la propriété actuellement Hottinger.

Vous voyez que je vous parle à cet égard sans compliments, vous pouvez compter sur ce que je vous dis et être assuré qu'en toute occasion nous aurons soin de vos intérêts autant que nous pourrons, et que nous désirons bien vivement de contribuer à votre avantage.

» J'ai oublié de vous dire qu'à chaque réception, on reçoit une personne du Pays de Vaud et deux du pays allemand, comme actuellement MM. Rusillion et Pillichodi seront aussi comptés parmi le nombre des familles fixées, il faut que 5 familles s'éteignent avant qu'on procède à une nouvelle réception, ce qui pourra aller 2 ou 3 ans, à moins qu'on ne change le décret ce qui n'est pas probable. On est ici bien chagriné des événements de la guerre, je ne veux pas vous en parler, c'est un objet trop désagréable.

» Recevez les compliments et amitiés de ma famille, et veuillez présenter nos respects les plus empressés à vos dames, et me rappeler à leur souvenir. Adieu, mon cher ami, et croyez-moi pour la vie. » votre tout dévoué ami,

(Signé) » *Alex. Fischer.* »

P. S. — Vous savez bien l'allemand, je n'ai pas pu avoir de tabelle [1] avec un cadre français, les chiffres marquent le nombre de voix que chacun a obtenues.

Berne, ce dimanche.

W. de CHARRIÈRE de SÉVERY.

[1] Il ne nous est pas possible de reproduire ici la tabelle dont parle la lettre. A côté des 24 noms des candidats inscrits à la main sur trois des pages du formulaire, le chiffre des voix obtenues est noté dans six colonnes juxtaposées. Dans une septième colonne la mention *bon* est placée en regard du nom des élus. Plusieurs noms appartenant au pays de Vaud figurent parmi les candidats. Nous y trouvons ceux du banneret Seigneux, de Lausanne, du châtelain Hugonin, de Vevey, du lieutenant-gouvernal Tavel, de Payerne, du lieutenant-colonel Morel, de Glérolles, du major de Joffrey, du conseiller Collet, de Vevey, etc., etc.

Ajoutons qu'on trouve au Musée d'Yverdon un « scrutin » soit caisse en noyer, destinée à recevoir les bulletins de vote. La partie supérieure de ce meuble, qui a été offert à la ville d'Yverdon par le bailli Wagner, porte un certain nombre d'ouvertures et des numéros. C'est une pièce intéressante.